

Cashback à l'achat de produits de soins de Philips

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 100 € de cashback de la part de Philips.

Durée :

Du 27 avril 2026 au 31 juillet 2026. Enregistrez votre produit au plus tard le 14 août 2026 pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- Une copie de votre preuve d'achat

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 27 avril 2026 et le 31 juillet 2026 un des produits de soins Philips ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel de Philips et remplissez le formulaire d'enregistrement : <https://www.philips.be/fr/c-w/promotions/lumea-ipl>.
3. Enregistrez votre achat au plus tard le 14 août 2026.
4. Le montant du cashback vous sera versé dans les 4 semaines suivant la validation de votre inscription.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

Type de produit	Modèle	Cashback
Appareil IPL	BRI951/01	100 €
Appareil IPL	BRP959/00	100 €
Appareil IPL	BRI958/00	60 €
Appareil IPL	BRI953/02	60 €
Appareil IPL	BRI955/00	40 €
Épilateur électrique	BRE738/00	40 €
Épilateur électrique	BRE718/00	30 €
Rasoir féminin	BRL159/00	15 €
Sèche-cheveu	BHD839/10	40 €
Fer à boucler	BHB968/00	40 €